



Conseil des droits de l'homme - 62ème session

Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

Date: 24 juin 2026

Intervenante : Aimée DOUMDEOUDJE

Discrimination structurelle à l'égard des femmes et des filles dans le travail domestique et de soins

Monsieur le Président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) et le Centre africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme (Centre Africain) attirent l'attention du Conseil sur la persistance des discriminations structurelles à l'égard des femmes et des filles mises en évidence dans le rapport du Groupe de travail¹.

Ces inégalités demeurent particulièrement visibles dans plusieurs pays africains. Par exemple, au Mali, les femmes et les filles consacrent environ 22 % de leur temps au travail domestique et de soins non rémunérés, contre 1,7 % pour les hommes². En Éthiopie, c'est 19,3 % contre seulement 6,6 % pour les hommes³ et au Maroc, 20,8 % contre seulement 3 % pour les hommes⁴. Cette situation limite durablement leur autonomisation économique et renforce leur vulnérabilité sociale.

Le CEJA et le Centre africain soulignent que les crises sécuritaires, les déplacements forcés et les difficultés économiques contribuent à renforcer ces inégalités déjà profondément enracinées⁵.

¹ Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, Gendered dimensions of care and support systems, disponible sur : [Rapport du Groupe de travail A/HRC/59/45 \(version française\)](#) (consulté le 6 juin 2026).

² ONU Femmes, Women Count Data Hub – Mali, disponible sur : <https://data.unwomen.org/country/mali> (consulté le 6 juin 2026).

³ ONU Femmes (UN Women), Women Count Data Hub – Ethiopia, indicateur ODD 5.4.1 « Proportion of time spent on unpaid domestic and care work, by sex », disponible sur : <https://data.unwomen.org/country/ethiopia> (consulté le 9 juin 2026).

⁴ ONU Femmes (UN Women), Women Count Data Hub – Morocco, indicateur ODD 5.4.1 « Proportion of time spent on unpaid domestic and care work, by sex », disponible sur : <https://data.unwomen.org/country/morocco> (consulté le 9 juin 2026).

⁵ Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Mali Situation Report, April 2025, disponible à l'adresse : <https://www.unfpa.org/resources/mali-situation-report-4-april-2025> (consulté le 6 juin 2026).

Le CEJA et le Centre Africain appellent les États à mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives, à reconnaître et valoriser le travail domestique et de soins, ainsi qu'à lutter efficacement contre les stéréotypes de genre persistants.

À cet égard, l'adoption par le Kenya d'une Politique nationale du care visant à reconnaître, réduire et redistribuer le travail domestique et de soins non rémunérés⁶ constitue une initiative encourageante dont d'autres États pourraient s'inspirer.

L'égalité substantielle entre les femmes et les hommes ne pourra être atteinte sans une transformation profonde des structures économiques et sociales qui perpétuent ces inégalités.

Je vous remercie.

⁶ International Labour Organization (ILO), Kenya's National Care Policy, Global Care Policy Portal, <https://webapps.ilo.org/globalcare/south-4-care/33> (consulté le 9 juin 2026).